



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Cuthbert

Avis public

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, est par la présente, donné par le soussigné, Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

QUE le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 6 mars 2023, a adopté par résolution un projet de règlement portant le numéro 342 visant à modifier le numéro 82 relatif au zonage;

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, lundi le 1^{er} mai 2023, à 19 h au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier, sis au 1891 rue Principale à Saint-Cuthbert;

QUE l'objet de ce projet de règlement est d'élargir l'usage de la restauration dans la zone 6P.

Toute personne voulant prendre connaissance de ce projet de règlement pourra le faire au bureau de la Municipalité, sis au 1891 rue Principale à Saint-Cuthbert. Les heures d'ouvertures du bureau sont du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h, et entre 13 h et 16 h 30.

Donné à Saint-Cuthbert ce quatrième jour du mois d'avril deux mille vingt-trois.

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier